

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2065 :

Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2025- Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphane (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

David LORION

Affaire n°42/2065 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2025- Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice en cours.

Il est rappelé que le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il s'agit avant tout de reporter le résultat net de clôture de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

Par conséquent, en termes de marge de manœuvre, les inscriptions nouvelles demeurent limitées, car tributaires de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur et des recettes nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif.

I/ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE (Budget principal) : le résultat 2024.

Le Compte Administratif 2024 s'est soldé par un excédent net de clôture de **18 182 937 € (I)**, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

II/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement (Budget Principal) : + 8 997 041 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 8 997 041 € :

-recettes fiscales :	+ 3 838 898 €.
-recettes de transfert et dotations :	+ 1 708 143 €.
-Autres :	+ 3 450 000 €

Le supplément de recettes fiscales fait suite aux notifications officielles intervenues depuis le vote du budget primitif, s'agissant en particulier du produit des contributions directes (+3 576 395 €, pour un produit prévisionnel minimal garanti porté à 58 976 395 €).

De même, les notifications de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations d'impôts locaux ont généré un complément de recettes à hauteur de +1 212 143 €.

Enfin, une reprise sur provisions de 3 450 000 € est prévue dans le cadre du réajustement du stock des provisions, dont 2 000 000 € au titre du financement des remises gracieuses accordées par le conseil municipal au mois d'août dernier dans le recouvrement des impayés de restauration scolaire.

II-2- Corrections sur dépenses de fonctionnement (Budget Principal) : + 12 065 000 €

Les autorisations budgétaires en fonctionnement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 12 065 000 € :

- frais de personnel :	+ 4 200 000 €.
- subventions aux tiers (chap.65-657) :	+ 3 587 000 €.
- frais généraux :	+ 2 638 000 €.

- dotations aux provisions :	+ 1 000 000 €.
- frais financiers :	+ 300 000 €.
- charges exceptionnelles :	+ 125 000 €.
- autres :	+ 215 000 €.

L'augmentation progressive, à compter de 2025, de 12 points du taux (+ 38 %) de cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sur 4 ans décidée par l'Etat dans le cadre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques n'était pas arrêtée lors de l'adoption du budget primitif (décret paru au Journal officiel du 31 janvier 2025). Cette norme venant s'ajouter aux autres mesures catégorielles nationales ainsi qu'à l'impact du vieillissement du personnel communal (effet GVT), les charges de personnel doivent être réajustées à hauteur de 4 200 000 €.

L'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 3 587 000 € pour l'octroi de subventions de fonctionnement aux tiers résulte essentiellement des remises gracieuses accordées par le conseil municipal au mois d'août dernier dans le cadre du recouvrement des impayés de restauration scolaire (+ 2 500 000 €), et des augmentations accordées aux budgets consacrés au centre communal d'action sociale (CCAS, + 350 000 €), aux clubs sportifs (+ 187 000 €) et au dispositif Résiduel des emplois aidés (+ 175 000 €).

Les frais généraux (chapitre 011), avec une ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 2 638 000 €, intègrent un réajustement des dépenses énergétiques (+ 860 000 €) en lien avec la mise en service de nouveaux équipements structurants.

Le réajustement des frais généraux concerne également le budget dédié au nettoyage de la ville et à l'entretien des voiries (+ 1 000 000 €) mis à contribution dès le début d'année suite aux intempéries de la saison cyclonique.

Enfin, face à un contexte économique très incertain, la sécurisation du budget communal face à des risques financiers de toute nature doit se poursuivre en dépit de son impact sur les charges de fonctionnement de la ville.

En effet, les incertitudes sur le secteur des finances locales associées à l'exposition des recettes communales à l'activité économique requièrent d'être en capacité de réviser, si nécessaire, le montant des provisions (pour créances irrécouvrables et garanties d'emprunt essentiellement) d'ici la fin d'année. A cet effet, un crédit de 1 000 000 € est ouvert au budget.

Au final, les crédits supplémentaires en section de fonctionnement représentent une augmentation de près de 9 % par rapport au budget primitif. Hors dépenses financières et exceptionnelles, l'augmentation des dépenses courantes ressort à + 8 % (+ 10 425 000 €).

III/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III-1- Corrections sur recettes d'investissement (Budget Principal) : - 6 300 056 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice (hors excédent reporté) sont minorées de 6 300 056 € :

- FCTVA :	+ 3 464 000 €.
- emprunt du PPI :	- 10 000 000 €.
- autres :	+ 235 944 €.

L'objectif de désendettement passe par la réduction de l'autorisation maximale de souscription d'emprunt votée au budget primitif à hauteur de 10 000 000 €.

III-2- Corrections sur dépenses d'investissement (Budget Principal) : + 8 814 922 €

Les autorisations budgétaires en investissement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 8 814 922 € :

- dépenses d'équipement : + 7 714 922 €.
- remboursement emprunt en capital : + 1 100 000 €.

S'agissant du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI), son exécution observée depuis le début d'année conduit à augmenter les crédits de paiement à hauteur de 7 714 922 €.

Des crédits sont également ouverts à hauteur de 1 100 000 € pour le remboursement d'emprunt en capital en prévision d'opérations de remboursement anticipé définitif de contrats selon les opportunités des marchés financiers.

Au final, les crédits supplémentaires en section d'investissement représentent une augmentation de + 8 % par rapport au budget primitif.

IV/ IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

La structure de financement du budget supplémentaire se traduit ainsi :

- Excédent du compte 2024 : + 18 182 937 €.
- Besoin de financement en fonctionnement : - 3 067 959 €.
- Besoin de financement en investissement : - 15 114 978 €.

Au final, **le Budget Supplémentaire (hors restes à réaliser) viendra augmenter les autorisations budgétaires de 2025 figurant au Budget Primitif de près de 21 M€, soit une progression de 9 % par rapport au budget primitif.** :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2025</i>	<i>Rappel Budget Primitif 2025</i>
	Montant	Montant
Investissement	8 814 922 €	104 925 000 €
Fonctionnement	12 065 000 €	138 187 000 €
Total	20 879 922 €	243 112 000 €

V/ LES BUDGETS ANNEXES : Le budget annexe de la régie du port :

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe s'est soldé par un excédent net de clôture de 137 663 €, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

Les recettes prévisionnelles de l'exercice (hors excédent reporté) sont réduites de 117 663 €, quasi-exclusivement en section d'investissement, correspondant à la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Le projet de budget supplémentaire de la régie du port propose une majoration des dépenses réelles (hors déficit reporté) à hauteur de **20 000 €**, répartis comme suit :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2025</i>	<i>rappel Budget Primitif 2025</i>
	Montant	Montant
Investissement	0.00 €	535 850 €
Fonctionnement	20 000 €	32 150 €
Total	20 000 €	568 000 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (3 contre(s) (BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal)), DECIDE :

- DE VOTER le Budget Supplémentaire de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2025 au niveau du chapitre.

COMMUNE DE SAINT PIERRE - COMMUNE DE ST PIERRE - BS - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	8 814 922,08	22 175 026,96
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	30 502 573,72	46 847 706,70
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 29 705 237,86	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	69 022 733,66	69 022 733,66
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	26 540 082,96	8 997 041,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 17 543 041,96
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	26 540 082,96	26 540 082,96
	TOTAL DU BUDGET (5)	95 562 816,62	95 562 816,62

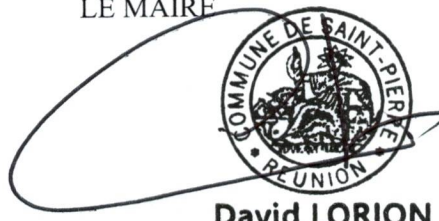
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	150 173,97	20 000,00
+		
R		
E		
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 130 173,97
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	150 173,97	150 173,97

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	22 510,73
+		
R		
E		
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	838 942,71	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 816 431,98
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	838 942,71	838 942,71

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	989 116,68	989 116,68

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION